



TRI ZEF TRIATHLON

Règlement du Triathlon Tri Zef

Brest Dimanche 24 août 2025

Le triathlon Tri-Zef est organisé par l'association Brest-Court »

ART.1 : PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Le Triathlon Tri Zef se déroulera le dimanche 24 août 2025 à Brest, avec un départ et une arrivée au Port de Plaisance de Brest. L'événement comprend trois épreuves distinctes :

- Course à pied 5 km – Départ à 9h00 (ouvert à partir de la catégorie Minime)
- Triathlon XS (découverte) – Départ à 10h00 (ouvert à partir de la catégorie Minime)
- Triathlon M – Départ à 12h30 (épreuve destinée aux triathlètes expérimentés, ouvert à partir de la catégorie Junior) (à partir de la catégorie cadet en équipe relais)

Les épreuves de triathlon XS et M se déroulent pour la partie vélo : SANS DRAFTING.

ART.2 -REGLEMENT F.F.TRI

Le déroulement des épreuves de triathlon XS et M s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI 2025. L'épreuve de course à pied s'effectue suivant le règlement de la FFA.

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale des épreuves de triathlon est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

Tous les renseignements sont accessibles sur le site KLIKEGO et sur le site [trizef triathlon.bzh](http://trizef.com)



TRI ZEF TRIATHLON

ART.3 : Conditions de participation

1) Les épreuves de triathlon XS et M sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés.

L'épreuve de course à pied est ouverte aux licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés.

2) Catégories d'âge :

- Course à pied 5 km : ouverte aux catégories Minimes et plus (nés en 2011 et avant).

- Triathlon XS : ouvert aux catégories Minimes et plus (nés en 2011 et avant).
Ouvert para

handicapé catégorie debout = Natation Vélo Course à pied PTS2, PTS 3, PTS4, PTS5

-Triathlon M : ouvert aux Juniors (nés en 2006 / 2007). Ouvert para handicapé catégorie debout = Natation Vélo Course à pied PTS2, PTS 3, PTS4, PTS5

Pour les mineurs licenciés à la F.F.TRI ou non licenciés à la F.F.TRI : Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve. Ce document est téléchargeable lors de l'inscription, un formulaire type peut être obtenu sur le site internet de l'organisation.

3) Certificat médical et licence :

Les participants licenciés FFTRI doivent présenter leur licence en cours de validité.

Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, datant de moins d'un an. Le formulaire info-santé sera accepté pour les majeurs.

4) Dossards et inscriptions :

Inscriptions en ligne uniquement sur Klikego.

Frais d'inscription :

Course à pied 5 km : 8 € (limité à 500 dossards).



TRI ZEF TRIATHLON

Triathlon XS : 25 € (limité à 330 participants dont 30 équipes relais + 10 € pour une équipe).

Triathlon M : 45 € (limité à 430 participants dont 30 équipes relais + 10 € pour une équipe).

Justificatifs :

Les inscriptions pour l'édition 2025 du Tri Zef se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et des Pass compétition. Tous les renseignements sont à retrouver sur Klikego

- Afin de valider son inscription à une des deux épreuves de triathlon :

Tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri 2025. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. À défaut, toute participation est exclue.

Afin de valider son inscription à une épreuve de Tri-Relais, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTri 2025. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. À défaut, toute participation est exclue.

Dans le cas d'un athlète licencié au sein des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions ou une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée uniquement à la pratique disciplinaire correspondante*).

A

` défaut, toute participation est exclue.

- Afin de valider son inscription à l'épreuve de course à pied :

Tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFA 2025. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Athlétisme, un Parcours de Prévention Santé (PPS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. À défaut, toute participation est exclue.



TRI ZEF TRIATHLON

Les inscriptions seront closes le mercredi 20 août 2025 à 23h59, ou dès la limite des jauges atteintes. Une bourse d'échanges aux dossards sera mise en place ensuite.

CNIL et droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires., pour refuser ce démarchage il est nécessaire de nous écrire.

La signature du bulletin d'inscription autorise l'association organisatrice Brest Court à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur les supports papiers et informatiques. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 24 août 2025.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART.4 : Déroulement des épreuves

1) Course à pied 5 km : départ à 9h00 sur un parcours roulant favorisant la performance.

2) Triathlon XS (10h00) :

Natation : 200 m

Vélo : 10 km

Course à pied : 2 km

3) Triathlon M (12h30) :

Natation : 1,5 km

Vélo : 40 km



TRI ZEF TRIATHLON

Course à pied : 10 km

Temps limite de sortie du parc à vélos : 1 heure 05 après le départ natation.

ART.5 : Règles générales

1) Matériel :

Le port du casque est obligatoire en vélo.

Les vélos de contre-la-montre sont autorisés.

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement

Natation :

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°.

Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Port du bonnet obligatoire.

Cyclisme :

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé

par au moins 3 épingles. Ceinture porte dossard autorisée avec 3 points de fixation. Les

épingles de sûreté ne sont pas fournies.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

Course à pied :



TRI ZEF TRIATHLON

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course. Le dossard doit être fixé par au moins trois points d'attache.

Les ceintures porte dossard sont autorisées, avec 3 points de fixation.

Temps limites :

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre : - A la sortie de l'eau (fin natation) - A l'entrée dans l'Aire de Transition (fin vélo) - Au passage sur le site à la fin du 1er tour de course à pied pour le format Olympique. Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de ligne d'arrivée.

2) Conditions de course, sécurité et fair-play :

Respect requis des autres concurrents, des bénévoles et des arbitres.

L'encadrement natation ainsi que les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats

Cyclisme :

Pour les épreuves XS et M, le circuit n'est pas fermé à la circulation.

Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route.

Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (7x3m) : la distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « Box de pénalité » pour le triathlon distance XS et 2 minutes pour le triathlon M, située à la fin du parcours vélo.

Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et rond-point.

Le respect du code de la route est une obligation : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver



TRI ZEF TRIATHLON

pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Course à pied :

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

Pour l'épreuve M, des colliers seront donnés à chaque concurrent par l'organisation pour le premier puis le deuxième tour et devront être présentés à l'arrivée.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur.

3) Chronométrage :

Le chronométrage sera assuré par la société Breizh Chronométrage.

L'organisateur fournira : - Un bracelet puce qui sera accroché à la cheville. Ce dernier sera porté à la cheville gauche. - Un dossard sur le vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 trois points d'attache - Un dossard pour la Course à pied non plié porté visible sur le devant pendant toute la course.

Le dossard doit être fixé par au moins trois points d'attache.

A l'entrée dans le parc à vélo tous les concurrents devront se faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche.

La non remise du bracelet puce à l'arrivée sera facturée 60 euros.

Pour les épreuves relais : Passage de la puce comme témoin.

Le passage se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

L'épreuve du relais peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs.

Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Dossard épinglé dans le dos pour la partie vélo et devant pour la partie pédestre. Ceinture porte dossard autorisée avec 3 points de fixation. Les épingles de sûreté ne sont pas fournies.



TRI ZEF TRIATHLON

4) Ravitaillement

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Parcours XS = pas de ravitaillement sur le parcours, 1 sur la ligne d'arrivée (solide- liquide).

Parcours M = 1 ravitaillement parcours CAP (liquide), 1 sur la ligne d'arrivée (solide liquide).

5) Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

Le Tri Zef se veut être en conformité avec la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives sur des zones naturelles, sensibles ou protégées.

Le strict respect du balisage est donc impératif.

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) Sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.

Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement.

Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction, et stopper la course.

ART.6 : Récompenses

Un cadeau sera remis à tous les arrivants.

Remise des prix pour les premiers de chaque épreuve et catégorie.

Grille de Prix sur le Triathlon M

(Identique pour les Hommes et les Femmes) :



TRI ZEF TRIATHLON

1 - 500 €

2- 400 €

3- 300 €

4- 200 €

5- 100 €

La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son prix s'il est absent.

ART.7 : Annulation et force majeure

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de force majeure (météo, crise sanitaire, etc.).

Remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.

Une annulation de l'inscription pourra être accordée (en cas de souscription à l'assurance annulation au moment de l'inscription) uniquement sur demande



TRI ZEF TRIATHLON

effectuée par l'athlète fournissant un certificat médical de contre-indication à la pratique du triathlon.

Le remboursement sera de 100% (Les remboursements ne prennent pas en charge les frais d'inscription de la plateforme Klikego).

Le pass-compétition n'est pas remboursable au participant en cas de non-participation, qu'elle soit justifiée ou non.

Aucune demande de remboursement ne pourra être traitée après le dimanche 14 septembre 2025

Revente ou cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART.8 : Assurances

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police, gendarmerie ou de l'organisateur au briefing, ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ART.9 : Acceptation du règlement



TRI ZEF TRIATHLON

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect des consignes de sécurité.

i Informations et inscriptions : [Klikego.com](https://www.klikego.com)